



METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES À TRAVERS LE CAS DES INCORPORÉS DE FORCE ALSACIENS ET MOSELLANS DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Le destin des « malgré nous¹ » constitue un épisode singulier de l'histoire de la France durant la Seconde Guerre mondiale, qui permet de rendre compte des conséquences lourdes de la défaite et de l'armistice de juin 1940, ainsi que de la complexité des parcours individuels en temps de guerre.

■ POINTS D'ENTRÉE POSSIBLES DANS LES PROGRAMMES

- En classe de 3^e, les incorporés de force peuvent être abordés dans le cadre du thème consacré à « L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) », et plus précisément dans l'objet d'enseignement « La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance ».
- En CAP, l'évocation de la défaite de 1940 permet également aux enseignants d'aborder la question des « malgré nous ».
- En première professionnelle, l'étude des deux guerres mondiales inclue le sort de la France.
- En terminales générale ou technologique, les enseignants peuvent traiter du sort des incorporés de force dans le cadre d'un cours sur la France dans la guerre ou d'un autre sur le front de l'est.
- Dans le cadre du programme de terminale de l'enseignement de spécialité HGGSP, il est possible de travailler sur les incorporés de force, notamment pour mettre en évidence les enjeux historiographiques et mémoriels.

■ MISE AU POINT HISTORIQUE

ANNEXION, GERMANISATION, NAZIFICATION DE L'ALSACE ET DE LA MOSELLE²

Alors même que les conditions de l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940 ne le prévoient pas, les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont annexés de fait par l'Allemagne nazie : deux *Gauleiter* sont nommés (Joseph Bürckel en Lorraine, Robert Wagner en Alsace) pour administrer ces territoires.

1. Cette expression date de la Première Guerre mondiale : elle désigne alors d'abord les soldats de Moselle ayant servi sous la contrainte dans l'armée allemande ; une première association d'anciens combattants « Malgré-nous » est instituée en 1920.

2. Sur ces aspects, on peut consulter Pierre RIGOULOT, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris (PUF), 1997.

S'ensuit une politique de germanisation des populations, qui s'accompagne notamment de déportations, d'expulsions vers la France ou d'interdictions de retour (les zones frontalières ont été évacuées durant la « drôle de guerre »). Outre l'interdiction (et la criminalisation) de l'usage du français, de nombreuses mesures symboliques manifestent cette volonté politique : nouvelle dénomination des voies et espaces publics, interdiction du port du béret, etc.

Enfin, l'Alsace et la Moselle connaissent un processus de nazification marqué notamment par l'expulsion des Juifs et des autodafés de la littérature dénoncée car marxiste ou juive. De nombreuses organisations nazies sont implantées dans les territoires annexés : ce sont dans un premier temps des organisations satellites (*Deutsche Volksgemeinschaft* en Moselle, *Opferring* en Alsace), puis des branches locales du NSDAP. Les adhésions sont plus ou moins volontaires (obligatoires pour les fonctionnaires). Les organisations de jeunesse (Jeunesse hitlérienne, Ligue des jeunes filles allemande) et de travail (Front allemand du travail) s'implantent également et deviennent obligatoires.

L'INCORPORATION DES JEUNES AU SERVICE DE L'ALLEMAGNE NAZIE

À l'été 1942, les autorités allemandes cherchent à pallier les pertes subies par leur armée sur le front de l'Est. Un service obligatoire dans l'armée allemande est alors imposé aux jeunes alsaciens et mosellans, après que l'appel aux volontaires s'est révélé un échec. L'instauration du service militaire obligatoire nécessite l'attribution par décrets de la nationalité allemande aux habitants de ces territoires dont au moins deux grands-parents sont nés en Alsace-Lorraine, au Luxembourg ou en Allemagne.

Au total, 100 000 Alsaciens et 30 000 Mosellans, nés entre 1908 et 1927 (toutes les classes ne sont pas mobilisées), sont incorporés dans la *Wehrmacht* ou la *Waffen-SS*. La loyauté de ces troupes fait toutefois l'objet de suspicions de la part des autorités allemandes, qui veillent à ce qu'elles ne représentent pas plus de 5 % des effectifs d'une même unité et qu'elles ne soient pas affectées dans des services stratégiques (reconnaissance, renseignements, aviation, navires de guerre). Surtout, il est décidé de ne pas affecter les incorporés alsaciens et mosellans en France, en Belgique ou au Luxembourg : 80 à 90 % d'entre eux sont envoyés se battre en URSS, les autres servent ailleurs dans l'Europe occupée³.

Dans le même temps, 15 000 femmes sont astreintes au *Reichsarbeitsdienst* (Service du travail du Reich) et au *Kriegshilfsdienst* (Service auxiliaire de guerre).

L'incorporation de force s'accompagne de formes diverses d'insoumission ou de résistance : fuites (notamment vers la Suisse), refus de signer le livret d'engagement, automutilation, etc. Les autorités allemandes réagissent avec une grande fermeté : certaines familles de ceux qui résistent sont transplantées en Allemagne ; les récalcitrants sont envoyés au camp de rééducation de Schirmeck ; la peine capitale est également mise en œuvre.

3. Pierre Rigoulot, *op. cit.*, estime la proportion à 80 % ; Gaël Moullec donne le chiffre de 90 % dans les deux articles qu'il a consacrés à la question : Gaël MOULLEC, « De la *Wehrmacht* aux camps soviétiques : la tragédie des malgré-nous », *L'Histoire* n° 255 (juin 2001) ; *Id.*, « Alliés ou ennemis ? Le GUPVI-NKVD, le Komintern et les « Malgré-nous ». Le destin des prisonniers de guerre français en URSS (1942-1955) », *Cahiers du monde russe*, n° 42/2-4 (2001), [en ligne](#).

DE L'EXPÉRIENCE DU FRONT AU RETOUR AU PAYS

Si le gouvernement de Vichy n'adresse que des protestations officieuses, la France libre critique publiquement et énergiquement l'enrôlement de force ainsi que le silence de Pétain et Laval. Ces protestations n'empêchent pas le déploiement des incorporés de force sur les terrains d'affrontement.

La très grande majorité des incorporés servent sur le front de l'Est, mais l'on trouve également des Alsaciens et Mosellans servant dans l'armée allemande en Albanie, en Yougoslavie, en Italie, en Scandinavie et même en France.

En URSS, 22 000 incorporés de force trouvent la mort sur les champs de bataille. Un nombre à peu près équivalent (plus de 20 000 selon Gaël Moullec) sont prisonniers de guerre dans les camps soviétiques, qu'ils aient été capturés ou qu'ils se soient rendus volontairement à l'ennemi. Leur désertion est notamment encouragée par la propagande de la France libre⁴.

Toutefois, la reconnaissance des malgré-nous par les Soviétiques prend du temps : alertée par le chef de la délégation de la France libre à Moscou dès l'été 1942, puis par le communiste français André Marty, l'URSS reconnaît officiellement en juillet 1943 la spécificité des Français incorporés de force dans l'armée allemande. Les Français (à l'exception des membres de la Légion des Volontaires Français) sont alors regroupés dans certains camps, notamment celui de Tambov, qui regroupe 11 000 Alsaciens et Mosellans en 1945. Si la mortalité des captifs français est inférieure à celle des Allemands ou des Italiens⁵, les conditions de vie sont toutefois très éprouvantes : les épidémies sont nombreuses (typhus, tuberculose, dysenterie) et le poids moyen à la sortie est de seulement 42 kg.

Dès la fin 1943, ces prisonniers deviennent un enjeu dans les négociations diplomatiques entre France et URSS pour préparer l'après-guerre. Après le débarquement de Normandie, 1 500 soldats quittent le camp de Tambov pour rejoindre l'Afrique du Nord et combattre aux côtés de la France : c'est le seul convoi de ce type durant les conflits ; les autres restent en URSS. Ce n'est qu'à la fin de la guerre, entre 1945 et 1947, que la très grande majorité des malgré-nous est libérée ; le dernier détenu rejoint la France en 1955.

Au total, entre 90 et 95 000 incorporés de force rentrent en France (dont plus de 20 000 après une captivité en URSS) et 22 000 sont morts au combat. Les historiens évaluent le nombre de disparus entre 11 000 et 18 000 : il est probable qu'ils soient morts dans des camps de transit, avant d'être internés ou recensés.

LES ENJEUX MÉMORIELS : DU PROCÈS DE BORDEAUX À NOS JOURS

La question des « malgré-nous » ne s'achève pas avec la Seconde Guerre mondiale, ni même avec le retour des incorporés de force détenus en URSS. Sur ce dernier point, les demandes sont encore importantes : ainsi, en 1960, le général de Gaulle accepte à la demande des associations, de porter la question des détenus français à l'agenda des discussions diplomatiques avec Nikita Khrouchtchev.

4. Les archives de l'Armée rouge montrent notamment que certains incorporés ont entendu à la « radio anglaise » les appels à « passer chez les Russes » pour rejoindre « les troupes de De Gaulle et de Giraud » : voir Gaël Moullec, *op. cit.*

5. D'après Gaël Moullec, la mortalité des prisonniers français (5,7 %) est comparable à celle des autres ressortissants d'Europe occidentale (4,2 % pour les Hollandais, 8,8 % pour les Belges), bien inférieure à celle des Allemands (15 %), Roumains (29 %) et Italiens (56 %).

En 1953, la question des incorporés de force fait l'actualité en France : lors d'un procès contre les auteurs du massacre d'Oradour-sur-Glane (624 personnes assassinées le 10 juin 1944), treize incorporés de force figurent parmi les accusés. Le 10 février, le commissaire du gouvernement réclame des peines sévères contre ces soldats en expliquant notamment que « volontaires ou non, ils ont du sang sur les mains⁶! » Trois jours plus tard, le verdict condamne les incorporés de force à des peines de prison allant de 5 à 7 ans ou à des travaux forcés. Les protestations en Alsace sont nombreuses et vigoureuses, moindres en Moselle (des réfugiés mosellans figurent parmi les victimes du massacre). Très rapidement, une loi d'amnistie est votée et les condamnés sont libérés dès le 21 février. Si cela apaise le débat public, le sentiment d'incompréhension et d'injustice reste fort.

La question mémorielle demeure complexe et sensible : les productions audiovisuelles donnent lieu à des polémiques (en 1994-1995, et à nouveau en 2015); un monument à la mémoire des malgré-nous est inauguré à Tambov en 1998. Ce n'est qu'en 2009-2010 que le président de la République reconnaît dans des discours officiels le destin douloureux des incorporés de force alsaciens et mosellans.

■ PROPOSITIONS PÉDAGOGIQUES

Les propositions pédagogiques visent à illustrer la manière dont le sort des incorporés de force alsaciens et mosellans peut permettre aux professeurs de traiter certains points des programmes d'histoire au lycée, ainsi qu'en enseignement de spécialité HGGSP en terminale générale.

JEUNES ALSACIENS ET MOSELLANS SOUS L'ORDRE NAZI

Cette proposition vise à présenter les incorporés de force dans la Seconde Guerre mondiale : elle peut être mise en œuvre dans le cadre du programme de première professionnelle ou en classe terminale des voies générale et technologique.

À partir d'un [reportage d'actualités télévisées](#) de 1999, centré sur le cas mosellan et disponible sur le site de l'INA, il est possible de resituer Alsace et Moselle dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale, d'évoquer les politiques de germanisation et nazification, avant d'entrer dans le destin des incorporés de force.

On peut s'appuyer sur le témoignage d'Eugène Sainte-Eve pour réfléchir au caractère ordinaire ou exceptionnel de son destin.

L'enjeu peut également être de montrer la diversité des expériences de l'incorporation de force : tentatives de fuite ou de résistance, pressions des autorités nazies sur les familles, diversité des unités d'incorporation et des expériences de guerre, diversité des modalités de sortie (reddition à l'ennemi, capture, etc.)

NÉGOCIER AVEC L'URSS : DE GAULLE, STALINE ET LES MALGRÉ-NOUS

Cette entrée peut être incluse dans le point de passage et d'ouverture du programme de terminale générale, ou bien dans le sujet d'étude de terminale technologique « De Gaulle et la France libre ».

6. *Le Monde*, 11 février 1953. https://www.lemonde.fr/archives/article/1953/02/11/declare-le-commissaire-du-gouvernement_1972523_1819218.html L'article permet de montrer que le journaliste ne souscrit pas pleinement au réquisitoire du représentant du ministère public.

Le travail peut s'appuyer sur un reportage d'actualité de 1944 intitulé « Des prisonniers qui reviennent de loin » et qui évoque le sort des 1500 incorporés de force libérés par les Soviétiques cette même année : <https://fresques.ina.fr/panorama-grand-est/fiche-media/GRDEST00193/echange-de-prisonniers-entre-la-france-et-l-urss-en-1944.html#eclairage>.

Il s'agit de mettre en évidence la façon dont le reportage illustre l'union franco-soviétique, qui participe à la reconnaissance internationale du Gouvernement provisoire de la République française. Le symbole de la France libre, la croix de Lorraine, est notamment bien visible pour signifier l'adhésion des captifs libérés à la France libre.

On peut également développer sur la persistance de la question des malgré-nous, du fait notamment de l'action des associations d'anciens combattants, comme l'illustre la brève du *Monde* reproduite ci-dessous.

La persistance de la question des malgré-nous

L'Association des évadés, incorporés de force, anciens combattants et victimes de guerre du Bas-Rhin a remercié le général de Gaulle d'avoir mis à l'ordre du jour de ses entretiens avec M. Khrouchtchev le problème des Alsaciens et des Lorrains incorporés de force dans la Wehrmacht et encore prisonniers en U.R.S.S., les « malgré nous ». À la demande du ministère des affaires étrangères, l'Association a établi la liste de ceux d'entre eux qui ont donné signe de vie au cours de ces dernières années.

Source : *Le Monde*, 17 mars 1960

ENJEUX MÉMORIELS ET HISTOIRE DE LA MÉMOIRE DES « MALGRÉ-NOUS »

Dans le cadre du thème « Histoire et mémoires » de terminale HGGSP, les enseignants peuvent inciter leurs élèves à travailler, en parallèle des jalons du programme, sur le cas de la mémoire des incorporés de force d'Alsace-Lorraine.

En travaillant la compétence « Se documenter » les élèves peuvent tout d'abord présenter un rapide historique de l'incorporation de force des jeunes alsaciens et lorrains. Il est ensuite possible de se concentrer sur le procès de Bordeaux (qui permet notamment de lier la question des mémoires à celle de la justice, y compris des lois spécifiques *ad hoc*) ou bien de travailler sur la reconnaissance politique accordée aux incorporés de force (discours du président de la République Nicolas Sarkozy le 11 novembre 2009 et surtout le [8 mai 2010](#)), ou encore les lieux de mémoire (par exemple à partir de l'article de Jean-Noël Grandhomme cité ci-dessous).

Ce travail peut permettre de chercher à comprendre le sentiment d'incompréhension et les revendications des malgré-nous, mais il doit également être attentif à restituer le point de vue des historiens et historiennes travaillant sur cette question dans un souci d'objectivité.

Le regard critique d'un historien sur la reconnaissance mémorielle des « malgré-nous »

« Mal connus, les incorporés de force l'étaient sans aucun doute en 1945, mais ce n'est plus le cas depuis longtemps. Des articles sur l'incorporation de force sont parus dans les revues de vulgarisation historique à grand tirage : *Historia* et *L'Histoire*. Sur la période de 1998 à 2003, Pierre Rigoulot a recensé une quinzaine d'articles sur le sujet dans *Le Figaro*, une douzaine dans *Libération*, une demi-douzaine dans *Le Monde*, quatre ou cinq dans *La Croix* et deux ou trois dans *L'Humanité*. Bien d'autres ont paru par la suite.

La question des manuels scolaires, qui revenait continuellement dans la bouche de nombre d'anciens Malgré-nous, est une illustration du décalage persistant entre la réalité et la perception. « Que de fois – écrit Marcel Spisser – n'ai-je pas entendu des lamentations, des reproches, des interpellations véhémentes à propos de nos manuels scolaires d'histoire ! Comment ? Pas un mot sur l'Alsace-Moselle pendant la Seconde Guerre mondiale ! Le silence complet sur nos provinces annexées, humiliées, martyrisées et enfin calomniées. »

Or, depuis longtemps déjà, les ouvrages destinés aux lycéens accordent une place que l'on peut objectivement juger suffisante – voire importante – au cas de l'Alsace-Moselle. Le manuel Hachette de 1^{re} (2007) dédie ainsi une pleine double page à « La Tragédie des "malgré-nous" ». Manifestement, les faits n'intéressent plus un certain nombre d'incorporés de force, figés dans un discours victimaire et revendicatif *ne varietur*.

Source : Jean-Noël Grandhomme, « Le Mémorial de l'Alsace-Moselle et le « Mur des noms » ou de la difficulté à créer une mémoire « consensuelle », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 276, n° 4, 2019, p. 11-23.

Jean-Noël Grandhomme est professeur des universités en histoire contemporaine à l'université de Nancy.

On peut envisager de demander aux élèves de vérifier quelle place leur propre manuel d'histoire accorde à l'Alsace-Moselle.

■ BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

- EICHENLAUB Jean-Luc et GRANDHOMME Jean-Noël (dir.), *Août 1942, l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes*, Colmar (Archives départementales du Haut-Rhin), 2003.
- FERRO Marc, « De la difficulté d'« être » en Alsace-Lorraine », *Les individus face aux crises du XX^e siècle. L'Histoire anonyme*, Paris (Odile Jacob), 2005, p. 253-259.
- GRANDHOMME Jean-Noël, « Le Mémorial de l'Alsace-Moselle et le « Mur des noms » ou de la difficulté à créer une mémoire « consensuelle », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 276, n° 4, 2019, p. 11-23.
- MOULLEC Gaël, « Alliés ou ennemis ? Le GUPVI-NKVD, le Komintern et les « Malgré-nous ». Le destin des prisonniers de guerre français en URSS (1942-1955) », *Cahiers du monde russe*, n° 42/2-4 (2001), en ligne.
- MOULLEC Gaël, « De la Wehrmacht aux camps soviétiques : la tragédie des malgré-nous », *L'Histoire* n° 255 (juin 2001).
- RIGOULOT Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris (PUF), 1997.

RESSOURCES EN LIGNE

Le site Lumni enseignement propose un reportage de 1981 diffusé dans un journal régional alsacien, avec présentation du contexte historique et éclairage média:

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001000>

Le réseau Canopé de l'académie de Strasbourg met à disposition, dans la Base numérique du patrimoine d'Alsace, un ensemble de ressources – notamment de nombreux documents d'archives – sur l'histoire de l'Alsace durant la Seconde Guerre mondiale :

- En 1939-1940 <http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/alsace-39-45a/>
- Pendant l'annexion : <http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/alsace-39-45b/>
- La libération et l'après-guerre : <http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/alsace-39-45c/>

Le site Mémoires des hommes propose une base de données nominatives :

<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=287&titre=alsaciens-mosellans-incorpores-de-force-dans-l-armee-allemande>

Le site Chemins de mémoire propose un article de Jean-Noël Grandhomme qui évoque la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en Alsace-Moselle, en l'inscrivant dans le temps plus long des conflits de 1870 et de 1914-1918 : <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/un-enjeu-specifique-franco-allemand-la-memoire-des-conflits-contemporains-en-alsace-moselle>

Le discours de Nicolas Sarkozy à Colmar le 8 mai 2010 est disponible sur le site vie-publique.fr : <https://www.vie-publique.fr/discours/178920-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-en-hommage>